

Une réforme discriminante

Pour ce qui est des difficultés physiques d'un certain nombre de nos concitoyens de quel droit et sur quel critère le SMICVAL décidera qui aura ou n'aura pas le droit à un ramassage comme l'indique Marcel BOURREAU, Maire de Saint-Mariens dans le journal Haute Gironde. Le SMICVAL n'a ni droit, ni titre pour procéder à un tri arbitraire de la population entraînant un fichage nominatif de nos concitoyens. Ce Maire oublie que tout un chacun peut malheureusement être touché à chaque instant par les accidents de la vie et la maladie ou tout simplement mis en difficulté par l'âge sans pour autant être reconnu invalide à 80%. De plus, les difficultés de mobilités sont un facteur aggravant aux conditions de vie surtout sur un territoire rural comme le nôtre.

Culpabiliser pour convaincre

De la même façon, la dialectique qui consiste à nous culpabiliser en nous affublant du terme de pollueur pour nous faire accepter l'injonction POLLUEUR PAYEUR est inadmissible. Non, nous ne sommes pas des pollueurs mais des usagers ou des consommateurs. Nous ne produisons pas de déchet, pour qu'il y ait production il faut qu'il y ait action de l'intervenant dans la réalisation même de la chose produite. Nous sommes des consommateurs ou des usagers et de ce fait nous n'avons d'autre choix que de collecter des conditionnements, des emballages et réceptacles divers.

A moins que le SMICVAL ait pour ambition de changer drastiquement notre modèle sociétal, ce en quoi, il doit s'attaquer à l'émetteur pas à l'utilisateur. Pour le moment, il envisage de nous punir voir même de nous rééduquer.

Gouverner c'est prévoir

Se cacher derrière la TGAP pour augmenter la TEOM. Nous affubler du titre de pollueur et nous faire supporter la charge de cette taxe mise en place il y a maintenant 24 ans dont la finalité était de rendre plus vertueuse les entreprises polluantes et de fait nous indiquer qu'il faut changer le mode de collecte est particulièrement fallacieux. Ils ont tout bonnement été incapables d'anticiper, de gérer correctement une situation pourtant

prévisible. De plus c'est pour eux le moyen de faire oublier leur incapacité à trouver des solutions viables afin de retraiter et de valoriser les déchets ce qui est -comme son nom l'indique- la principale fonction du SMICVAL avec la collecte.

Tour de passe passe

De quelle façon magique le mode de collecte réduit-il la quantité de déchets ?

Changer de contenant ne change pas pour autant le contenu. Pour ma part j'effectue scrupuleusement le tri depuis fort longtemps et mettrai exactement la même quantité dans les PAV que dans ma poubelle individuelle. Par contre, il me faudra rajouter mes nombreux déplacements au PAV à l'origine d'une consommation énergétique donc de pollution, d'un surcout financier et d'une perte de temps.

On assiste à un déplacement des charges effectué par le SMICVAL à notre détriment, nous sommes condamnés à la double peine. Une réduction drastique du service et un accroissement exponentiel des dépenses. C'est le : "Payer plus pour avoir moins".

Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent

Pour la part financière, comment le SMICVAL peut-il se targuer de défendre notre pouvoir d'achat alors qu'il est incapable à ce jour de nous indiquer ce que nous paieront demain.

Généralement comme le dit l'adage, "demain on rase gratis" !

La fuite en avant

Il y aurait encore bien d'autres points à développer, comme le SMICVAL market qui représente un investissement pharaonique pour un résultat minimaliste et qui est à l'origine du démantèlement des recycleries

existantes, d'une mise au chômage d'une population déjà fragile et d'un accroissement exorbitant des investissements.

Mais je m'arrête là car à chaque jour suffit sa peine.

Sachez juste que notre positionnement sur cette réforme n'est pas le fait d'une posture ou d'un quelconque dogmatisme mais qu'elle est le fruit de constats, de témoignages et de réflexion argumentées.

Bien à vous,

Frédéric, Papa d'Eugène « ***Touche pas à mes poubelles*** »

